

PROTOCOLE DE REPRISE

Circonscription FOURMIÉS



Rentrée CP et CM2 : 12 mai 2020

Rentrée GS : 25 mai 2020

Ecole Les 4 Vents maternelle & élémentaire

55 rue là-haut

59177 SAINS DU NORD

ce.0594216m@ac-lille.fr

Le présent protocole a pour objectifs :

- De décliner la mise en œuvre du protocole sanitaire national (3 mai 2020) sur l'école
- De définir l'organisation pédagogique retenue pour respecter le plan de mise en sécurité sanitaire

Ce protocole a été complété en fonction des particularités de l'école en coordination avec la collectivité territoriale.

I. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE SANITAIRE

Le protocole sanitaire national du 3 mai 2020a pour objectif d'être un guide pour indiquer les conditions sanitaires d'accueil dans les établissements scolaires et les modalités de surveillance des élèves et des personnes fréquentant ces établissements à partir de la rentrée des classes du 11 mai 2020.

Il porte sur la période allant du 11 mai 2020, date fixée par le gouvernement pour une réouverture progressive des établissements scolaires, jusqu'aux grandes vacances qui débutent le 4 juillet 2020.

Les règles sanitaires sont essentielles et **ne peuvent être adaptées**. Elles devront être respectées pour garantir l'ouverture de l'école.

Ce protocole concerne, les élèves et leurs parents, les enseignants, tous les personnels appartenant à la communauté éducative.

Ce protocole considère le temps scolaire, périscolaire.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Les mesures sanitaires seront mises en œuvre de la manière suivante dans l'école :

1. Présenter les consignes sanitaires, applicables aux usagers et aux personnels
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.



Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- ☑ A l'arrivée dans l'école ;
- ☑ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ☑ Avant et après chaque repas ;
- ☑ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ☑ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ☑ Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Point d'eau et/ou du gel hydro alcoolique, savon liquide, essuie-mains à usage unique seront mis à disposition par la municipalité. Le réapprovisionnement de ce matériel sera adapté en fonction des besoins. **COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Les salles de classe seront aménagées afin de respecter la distanciation physique d'au moins **1 mètre**, les espaces de circulation seront matérialisés par les employés communaux au sein de l'école (sauf classe). **COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Mise à disposition, pour les enseignants ou ASEH ou contrat civique Education Nationale en contact direct avec les élèves au sein des écoles, de masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles. [EDUCATION NATIONALE](#)

Le personnel communal sera en possession de masques ainsi que de visières. [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

Limitation du brassage : pas de croisement entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

L'arrivée et le départ de l'école seront décalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis.

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire. Le flux des élèves vers les toilettes sera régularisé. [EDUCATION NATIONALE](#)

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière, pas de jeux de ballons ou de jeux collectifs. [EDUCATION NATIONALE](#)

2. Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour au minimum et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).

[COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

Nettoyage avant la reprise : [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

La municipalité a décidé qu'un nettoyage approfondi des sols, portes, chaises, mobilier, sera effectué le jeudi 7 mai 2020 par le personnel communal, en binôme

Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

Fréquence :

Le personnel communal sera présent dans la journée afin

o d'accompagner les enseignants (nombre en fonction des demandes si possible), et d'encadrer des enfants (repas, toilette).

O Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

O Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

-Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...

-Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, ... Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée. Dans la mesure du possible les portes resteront ouvertes.

O En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, pour les repas un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Actions complémentaires : [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

O nettoyer les tables avant et après le repas.

O Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.

O Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

O Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.

O Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...). [COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE](#)

3. Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes. [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

Le service cantine ne sera pas effectué, ce sera **une restauration chaine froide apportée par les parents dans un sac isotherme INDIVIDUEL avec accumulateurs de froid tout au nom de l'enfant**. Désinfection du contenant avant le dépôt dans le frigidaire en cas de fortes chaleurs. Le repas sera pris dans la cantine, en fonction des effectifs deux services seront mis en place. [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

Pas de garderie. Un service est maintenu pour les enfants du personnel gestion de crise sur inscription au plus tard le jeudi précédent auprès du personnel de la garderie. [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

4. Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection. [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

Faute de ventilation suffisante la classe de TPS/PS ne pourra pas être lieu d'accueil, donc pas de lieu de sieste. Une salle de confinement est prévue dans ce bâtiment « salle Art et Plastique » - Gestion assurée par le personnel communal si un cas est détecté. [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#)

5. Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.

Les entrées seront contrôlées par les enseignants ou par le personnel communal. Des accueillants seront placés à l'entrée des écoles afin de filtrer les arrivées et le flux de personnes, les portes d'entrée (portes portails) resteront ouvertes pour limiter les points de contact. [COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE](#)
L'accès aux bâtiments scolaires est proscrit aux parents et à toute personne extérieure.

6. Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves. [COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE](#)

Les GS entrée et de sortie des élèves à la double grille verte en maternelle. 9h00/9h10-11h50/12h00 & 13h30/13h40- 16h20/16h30

Les CM1 /CM2 entrée et de sortie des élèves par la petite grille « garderie ». 8h50/9h00- 15h50/12h00 & 13h40/13h50- 16h20/16h30

Les CP/CE1/CE2 entrée et de sortie des élèves par la grande grille. 9h10/9h20-11h50/12h00 & 13h20/13h30- 16h20/16h30

Aucun retard ne sera accepté.

Envoi d'un mail par la Directrice, les enseignants à tous les parents pour leur indiquer que le protocole est affiché aux écoles et publié sur le site de la commune. [EDUCATION NATIONALE](#)

II. ORGANISATION PEDAGOGIQUE POUR RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE

Le retour des enfants se fera sur le principe de **volontariat** et de non-obligation. Il s'organisera suivants ces principes :

Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire COMME les personnels de santé, de sécurité, la Poste, les employés municipaux, les employés dans une structure de soins, de dépistage, laboratoires, les pompiers, les ambulanciers, les forces de l'ordre, les employés dans des entreprises qui produisent du matériel médical, les personnels éducatifs, les enseignants et les membres de l'équipe éducative sont toujours prioritaires.

La capacité d'accueil de l'école

Au maximum 15 élèves dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux). Ce plafond est de 10 élèves maximum pour les classes de l'école maternelle.

Tableau de la capacité d'accueil de l'école des 4 vents

TPS / PS	MS /GS	CP/CE1	CE1/CE2	CM1/CM2	TOTAL
Pas de ventilation	36 M ²	40 M ²	40 M ²	40 M ²	
0	9	9	9	10	37

1. Le nombre d'enfants prioritaires sur tous les niveaux de classe au 19/05/2020

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
5	1	3	1	9	3	3	1	3	29

2. Le nombre d'enfants volontaires sur tous les niveaux de classe

	TPS / PS	MS /GS	CP/CE1	CE1/CE2	CM1/CM2	TOTAL
<i>Effectif 2019/2020</i>	14 + 7	15 + 13	15 +10	10 +15	9 +12	
	21	28	25	25	21	120
Volontaires du 11 au 30 mai	4 +1	3 + 7	8 + 0	3 + 6	5 + 6	
	5	10	8	9	11	43

3. L'accueil des enfants ayant un P.A.I. ou un P.P.S

Pour les enfants ayant une pathologie ou en situation de handicap, nous devons nous assurer qu'ils ne courent aucun risque et qu'ils respecteront le Plan Particulier de Mise en Sécurité Sanitaire. Nous ne pouvons faire courir de risque à personne et en premier aux enfants. Les parents jouent un rôle essentiel pour mesurer la mise en danger de leurs enfants et des autres.

	TPS / PS	MS /GS	CP/CE1	CE1/CE2	CM1/CM2
PAI					1
PPS				2	

4. Le rythme scolaire de l'école (horaires, récréation ...)

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
	A partir de la date d'accueil	A partir de la date d'accueil	A partir du 25 mai	A partir du 12 mai	A partir de la date d'accueil	A partir de la date d'accueil	A partir de la date d'accueil	A partir du 12 mai
accueil	9H00/9H10	9H00/9H10	9H00/9H10	9H10/9H20	9H10/9H20	9H10/9H20	8H50/9H00	8H50/9H00
récréation	10H15/10H45	10H15/10H45	10H15/10H45	10H30/10H45	10H30/10H45	10H30/10H45	10H00/10H15	10H00/10H15
sortie	11H50/12H00	11H50/12H00	11H50/12H00	11H50/12H00	11H50/12H00	11H50/12H00	11H50/12H00	11H50/12H00
accueil	13H30/13H40	13H30/13H40	13H30/13H40	13H20/13H30	13H20/13H30	13H20/13H30	13H40/13H50	13H40/13H50
récréation	15H00 /15H30	15H00 /15H30	15H00 /15H30	14H45 /15H00	14H45 /15H00	14H45 /15H00	15H15 /15H30	15H15 /15H30
sortie	16H20/16H30	16H20/16H30	16H20/16H30	16H20/16H30	16H20/16H30	16H20/16H30	16H20/16H30	16H20/16H30

5. L'organisation et la répartition des enseignements en présentiel jusqu'au 1^o JUIN 2020 EDUCATION NATIONALE

Si le nombre d'enfants à accueillir est supérieur à la capacité d'accueil des écoles, **les élèves seront répartis en groupe et accueillis à temps partiel (1 semaine /2)** avec priorité pour les enfants de personnels indispensables à la gestion de crise, les enfants ayant un P.P.S, les classes charnières.

(P : prioritaire / V : volontaire)

Groupe 1		Mardi 12		Jeudi 14		vendredi 15		Lundi 18		Mardi 19		Lundi 25		Mardi 26		Jeudi 27		Vendredi 28	
		P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V
Charlotte	CP	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Simon	CP	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Jules	CP	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Charles	CP	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Léna	CP	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Romane	CP											X		X		X		X	
Rosine	CE1							X		X		X		X		X		X	
Léana V	CE2							X		X		X		X		X		X	
Germain	CP		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Clément V	GS	X		X		X													
Mathis D	CE1							X		X									
TOTAL		6	1	6	1	6	1	8	1	8	1	8	1	8	1	8	1	8	1
NOMBRE ACCUEILLIS		7		7		7		9		9		9		9		9		9	
Accueil par		M.DELIZEE						Mme.DELIZEE				M.DELIZEE							
Capacité d'accueil de la classe		9		9		9		9		9		9		9		9		9	

Groupe 2		Mardi 12		Jeudi 14		vendredi 15		Lundi 18		Mardi 19		Lundi 25		Mardi 26		Jeudi 27		Vendredi 28	
		P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V
Mathéo F	CM2	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Lenny	CM2	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Louison	CE2	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Soane	CE2							X		X		X		X		X		X	
Thaïs	CM1							X		X		X		X		X		X	
Maëva V	CM2	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Baptiste	CM2		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Juliette	CM2		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Alice	CM2				X		X		X		X		X		X		X		X
Mathis D	CE1											X		X		X		X	
TOTAL		4	2	4	3	4	3	6	3	6	3	7	3	7	3	7	3	7	3
NOMBRE ACCUEILLIS		6		7		7		9		9		10		10		10		10	
Accueil par		Mme. CREQUIT						Mme. CREQUIT				Mme. CREQUIT							
Capacité d'accueil de la classe		10		10		10		10		10		10		10		10		10	

Groupe 3		Lundi 25		Mardi 26		Jeudi 27		Vendredi 28	
		P	V	P	V	P	V	P	V
Maxence	GS	X		X		X		X	
Clément V	GS	X		X		X		X	
Victor	GS		X		X		X		X
Lubin	GS		X		X		X		X
Olivia	GS		X		X		X		X
Timoté	GS		X		X		X		X
TOTAL		2	4	2	4	2	4	2	4
NOMBRE ACCUEILLIS		6		6		6		6	
Accueil par		Mme. BAILLIE			Mme. LEVIELLE				
Capacité d'accueil de la classe		9		9		9		9	

6. L'organisation et la répartition des enseignements en distanciel EDUCATION NATIONALE

La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire. Les élèves restant en distanciel devront poursuivre l'école à la maison et rester en lien avec l'école au moins 2 fois par semaine.

Les activités proposées en distanciel seront réalisées en classe par les élèves présents ni plus, ni moins.

(P : présentiel / D distanciel)

	Mardi 12		Jeudi 14		vendredi 15		Lundi 18		Mardi 19		Lundi 25		Mardi 26		Jeudi 27		Vendredi 28	
	P	D	P	D	P	D	P	D	P	D	P	D	P	D	P	D	P	D
Mme. LEVIELLE	DECHARGE ADMINISTRATIVE												X		X		X	
Mme. CREQUIT	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Mme. DELIZEE		X		X		X	X		X			X		X		X		X
M. DELIZEE	X		X		X			X		X	X		X		X		X	
Mme. HAZARD		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Mme. BAILLIE								X				X						

7. En cas d'absence d'un enseignant ou d'un personnel communal indispensable au respect du protocole de reprise COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE

Si l'absence est prévisible et que nous pouvons trouver une solution pour respecter le protocole sanitaire, il n'y aura pas de changement.

Si l'absence arrive avant l'accueil, il faudra se donner des priorités :

- L'accueil des enfants prioritaires
- L'accueil des enfants volontaires en fonction de priorité liée à l'autonomie.

8. En cas de non-respect par un enfant du protocole de reprise et spécifiquement du P.P.M.S. Sanitaire
COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE

L'Ecole n'est pas une garderie.

Si un élève n'est pas en capacité de respecter le protocole sanitaire, si des parents ne sont pas respectueux du protocole et des engagements attendus de leur part, il y aura exclusion sans alternative.

9. En cas de symptômes... gestion assurée par le personnel communal

Isolement de l'élève dans une salle de confinement prévue (avec un masque pour les élèves).

Appel des parents qui devront venir chercher l'élève de toute urgence et prendre contact avec leur médecin traitant.

10. Divers

Les cartables seront à désinfecter avant d'aller à l'école et au retour de l'école

Chaque élève doit avoir son matériel en état de fonctionnement (aucun prêt)

Fournir des paquets de mouchoirs individuels à son enfant.

Prévoir une petite bouteille d'eau (ou gourde). **Attention** aucun goûter ne sera amené à l'école.

Les cahiers de liaison ne seront plus utilisés. La liaison école/famille se fera uniquement par messages électroniques (ou téléphone).

III. PLAN DE COMMUNICATION AUX PARENTS COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE

Une information sur les conditions de la réouverture est délivrée à chaque famille, afin qu'elle puisse être pleinement rassurée et exprimer son choix en connaissance de cause. La décision qui a été prise par les familles est valable jusqu'au 1er juin 2020.

Les parents de l'école seront informés des conditions d'ouverture de l'école à partir de ce protocole de reprise au plus tard le 7 mai 2020 après présentation au Conseil d'Ecole de la manière suivante :

Le protocole est affiché aux écoles et publié sur le site de la commune.